



LES AGENCES
MOUGEL IMMOBILIER

Le barème d'honoraires

by Orpi



Sommaire

L'immobilier résidentiel

L'immobilier d'entreprise

La gestion locative

Les prestations annexes



p.4

p.5

p.6

p.7

L'immobilier résidentiel

Barème maximum en vigueur au 01/07/2025

byOrpi

		Base de calcul	Charges	Tarif
TRANSACTION	Immobilier Résidentiel			TTC
	Prix de vente inférieur à 65 000€	Forfaitaire	Vendeur	5 000€
	Prix de vente compris entre 65 001€ et 100 000€	Prix de vente	Vendeur	8%
	Prix de vente compris entre 100 001€ et 200 000€	Prix de vente	Vendeur	7%
	Prix de vente compris entre 200 001€ et 300 000€	Prix de vente	Vendeur	6%
	Prix de vente supérieur à 300 000€	Prix de vente	Vendeur	5%
	Garages & parkings			
		Forfaitaire	Vendeur	5 000€
	Terrains			
		Prix de vente	Vendeur	12%

LOCATION	Locaux d'habitation vides ou meublés (loi du 6 juillet 1989)			
	Visite, constitution du dossier et rédaction du bail (zones tendues)	Surface habitable	Bailleur Locataire	10,00€/m²
	Visite, constitution du dossier et rédaction du bail (zones non tendues)	Surface habitable	Bailleur Locataire	8,00€/m²
	Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Surface habitable	Bailleur Locataire	3,00€/m²
	Honoraires d'entremise	Forfaitaire	Bailleur	150,00€
	Frais d'inventaire Loi Alur	Surface habitable	Bailleur	1,50€/m²
	Garages & parkings			
	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée	Forfaitaire	Bailleur Locataire	150,00€
	Locaux d'habitation hors loi du 6 juillet 1989			
	Visite, constitution du dossier, rédaction d'un bail code civil	Loyer annuel HC	Bailleur et/ou Locataire	12%
	Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Surface habitable	Bailleur et/ou Locataire	6,00€/m²
	Prestation annexes			
	Réalisation d'un avenant au bail d'habitation	Forfaitaire	Demandeur	250,00€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.

L'immobilier d'entreprise

Barème maximum en vigueur au 01/07/2025

by **Orpi** PRO

		Base de calcul	Charges	Tarif
TRANSACTION	Cession fonds de commerce			HT
	Prix de vente inférieur 25 000€	Forfait	Vendeur	5 000€
	Prix de vente compris entre 25 000€ et 50 000€	Forfait	Vendeur	7 500€
	Prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€	Forfait	Vendeur	10 000€
	Prix de vente supérieur à 100 000€	Prix de vente	Vendeur	10%
	Cession murs commerciaux			
	Prix de vente inférieur à 100 000€	Forfait	Vendeur	7 500€
	Prix de vente supérieur à 100 000€	Prix de vente	Vendeur	10%

LOCATION	Commercialisation (étude de marché, visites, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée)	Loyer annuel HT	Bailleur et/ou Preneur	30%
	Rédaction d'un bail (hors commercialisation)	Forfaitaire	Demandeur	10%
	Rédaction d'un avenant au bail	Forfaitaire	Demandeur	600 €
	Rédaction d'un acte de renouvellement	Loyer annuel HT	Demandeur	1 500€
	Accompagnement à la négociation du loyer lors du renouvellement	Loyer annuel HT	Bailleur	5%
	Négociation et rédaction d'un bail à construction	Forfaitaire	Preneur	Selon dossier
	Dossier d'évaluation locative	Forfaitaire	Demandeur	600 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.

La gestion locative

Barème maximum en vigueur au 01/07/2025

Prestations	Tarifs
Gestion courante	TTC
Gestion financière : • Gestion des avis d'échéance et des quittances • Encaissement des loyers et charges • Révision périodique du loyer • Régularisation des charges • Paiement des charges, contrats, impôts et taxes • Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	8,00 % des sommes encaissées
Gestion administrative : • Traitement du préavis locataire • Gestion d'une procédure amiable • Gestion des assurances	
Gestion technique : • Mise en place et gestion des contrats de prestataires • Demande de devis, suivi de la maintenance et des travaux d'entretien courant	
Prestations annexes	
Audit technique ou contrôle périodique	vacation horaire*
Gestion et suivi d'une procédure contentieuse (hors lots en GLI)	390,00€
Frais de mise en demeure (hors lots en GLI)	48,00€
Frais de clôture de dossier	95,00€
Représentation aux assemblées générales	180,00€
Suivi des travaux (hors entretien courant)	5% des travaux
Suivi des sinistres	vacation horaire*

*Vacation horaire : 72,00€/h



À savoir

Honoraires de gestion et déduction des revenus fonciers

Les contribuables qui relèvent du régime réel d'imposition des revenus fonciers peuvent déduire, sous certaines conditions, les dépenses qu'ils réalisent au titre de l'administration et de la gestion des immeubles qui procurent des revenus imposables dans la catégorie des revenus fonciers. L'article 31 du code général des impôts autorise la déduction des frais de rémunération, honoraire et commission versés à un tiers pour la gestion des immeubles.

Les prestation annexes

Barème maximum en vigueur au 01/07/2025

Prestations	Tarif
Garantie des Loyers Impayés (GLI) - Locaux d'habitation : • Impayés couverts dans la limite de 90 000€ • Protection juridique à concurrence de 16 000€ • Détérioration immobilière à hauteur de 10 000€ • Frais de contentieux : illimités	2,5% du loyer CC
Garantie des Loyers Impayés (GLI) - Locaux commerciaux/professionnels : • Impayés couverts dans la limite de 12 mois de loyers • Frais de contentieux : illimités	4,00% du loyer CC
Caution ORPI - Locaux d'habitation : • Impayés couverts dans la limite de 90 000€ • Frais de contentieux : illimités	Réglée par le locataire
Rapport d'expertise certifié C.N.E (valeur vénale, pathologies du bâtiment, réception de chantier, ...)	Sur devis





MEILLEUR AGENCE DE FRANCE 2021
AGENCE RÉUSSITE OR TRANSACTION DE 2020 À 2025
AGENCE REUSSITE OR GESTION 2025